

réflexion sur l'État fédéral est bien conduite et rejoint les analyses effectuées à propos du fédéralisme en Épire. L'auteur ne croit pas à la dissolution du *Koinon* chalcidien en 379 (attention au participe passé dissous, et non dissout p. 228) ; la frappe du monnayage chalcidien en argent et en bronze continue durant cette période, sans interruption apparente. La dissolution n'intervient qu'après la prise d'Olynthe en 348. La composition de la Fédération chalcidienne est présentée à la fin des années 360, à partir de la liste des théarodoques d'Épidaure (*IG* IV² 94). L'avènement de Philippe II vaut au *Koinon* chalcidien de nouvelles difficultés : sur la date (été 360), la contestation (et non la constatation, comme il est écrit n. 431, p. 240) a été renforcée par le dernier article de F. Papázoglou qui attribue l'inscription d'Olévéní à Philippe V et non à Philippe II.

Cette belle thèse sera fort utile, après les grands travaux de M. Zahrt, pour la connaissance de l'histoire de l'État fédéral chalcidien, qui joue un rôle majeur en Grèce du Nord-Est entre 432 et 348. Elle s'appuie sur une excellente présentation du monnayage de cette région et démontre, si besoin était, tout l'apport de la numismatique à l'histoire d'une région marginale du monde grec classique.

Pierre CABANES

KNOEPLER (D.), *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté*. – Lausanne : Payot, 2001. – 492 p. : index, ill., fig. – (Eretria, Fouilles et recherches, ISSN : 0425.1768 ; XI). – ISBN : 2.601.03270.7.

Dans la collection *Eretria*, l'École suisse d'archéologie en Grèce publie ce volume qui présente les Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté. Il correspond au deuxième volet de la thèse de Denis Knoepfler présentée sous le titre *La cité de Ménédème*, soutenue à Paris en 1984 et consacrée à l'histoire d'Érétrie durant la haute époque hellénistique. Le premier volet a été publié en 1991 sous le titre *La vie de Ménédème d'Érétrie de Diogène Laërce. Contribution à l'histoire et à la critique du texte des "Vies des philosophes"*, Basel, 1991 (Schweizerische Beiträge zur Altertumswissenschaft, 21).

L'auteur a voulu, dans le présent volume, fournir un supplément provisoire, en même temps qu'un *aggiornamento*, au corpus eubéen et à son supplément de 1939 (*IG* XII 9 et *Suppl.*). Parallèlement à cet effort de mise à jour de la documentation épigraphique, il a voulu tirer parti de ces inscriptions pour l'histoire des institutions.

L'ouvrage est organisé de façon chronologique en trois chapitres : le premier regroupe les décrets de l'époque classique (V^e et principalement IV^e siècle avant J.-C. jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand). Il comprend quatre décrets nouveaux ou complétés et cinq décrets qui ne sont pas repris *in extenso* : parmi les nouveaux, le premier décret de citoyenneté pour un Sicyonien après ca. 340 honore Kratès fils de Timokratès, qui est connu comme naope de Sicyone à Delphes. L'auteur souligne avec raison le caractère virtuel de la *politeia* octroyée à l'époque hellénistique : on accorde la citoyenneté et on y ajoute d'autres privilèges qui n'auraient pas de sens si le bénéficiaire jouissait d'une citoyenneté réelle, par exemple l'*enktésis* ou l'isotélie. Le deuxième décret accorde la proxénie à deux inconnus, vers 330-320 : c'est l'occasion pour l'auteur de débattre de la signification de l'asylie et de l'*asphaleia*, de l'*enktésis* et de l'extension du droit de propriété. Vient ensuite un décret pour deux (?) bienfaiteurs étrangers, avec discussion sur l'atélie et l'isotélie. Le dernier décret nouveau accorde la proxénie à Mnésimachos (?). Les documents qui ne sont pas repris *in extenso* correspondent à *IG* XII *Suppl.* 549A (qui serait datable du 3^e quart du V^e siècle), à *IG* XII 9, 187 A-B + pl. I et *Syll.* 105-106 qui sont des décrets de proxénie pour Hégochos de Tarente (vers 411) et pour son compatriote Hérakleitos (vers 390-370), à *IG* XII 9, 204 (+ *IG* XII *Suppl.*, p. 178) qui est un décret de proxénie pour Diopéithès d'Oponte auquel D. K. a la chance de pouvoir ajouter un nouveau fragment de 11 lignes qui donne le nom du bénéficiaire (vers 330), et à *IG* XII 9, 222 qui est un décret de proxénie pour Philoxénos de Macédoine (également vers 330), le bénéficiaire étant sans doute le *hiéromnamon* représentant le roi Alexandre le Grand à Delphes en 335.

Le deuxième chapitre rassemble les décrets

du "siècle de Ménédème" (de la guerre lamiaque à la guerre de Chrémonidès), c'est-à-dire de la période 323-267, tant qu'Érétrie est encore une cité indépendante. Il compte dix décrets nouveaux, complétés ou réédités et 19 qui ne sont pas repris *in extenso*.

Le troisième chapitre présente les décrets de la période de domination macédonienne (de 267 environ à 196 avant J.-C.), qui compte cinq décrets nouveaux, complétés ou réédités et sept décrets non repris *in extenso*. Parmi les premiers, le décret de proxénie pour Prôtéas (p. 273-304) est particulièrement intéressant, du fait de la mention d'un Alexandros que D. K. identifie avec Alexandre fils de Cratère, avant qu'il ne tente de créer un royaume indépendant autour de Corinthe ; c'est l'occasion pour l'auteur de revenir sur les aventures d'Aratos de Sicyone qui voulait aller à Alexandrie et que la tempête jeta sur les côtes d'Hydra.

Chaque texte est étudié avec grand soin et l'ouvrage de D.K. peut vraiment être considéré comme un modèle de présentation, d'étude et d'interprétation du matériel épigraphique, qui pourrait passer pour banal du fait des privilèges accordés. Il a su en tirer le maximum avec une méthode rigoureuse. L'ouvrage se termine par cinq appendices, non moins intéressants, en particulier pour les précisions apportées sur la cession de l'Oropie aux Athéniens par le roi de Macédoine, non pas Philippe II en 338, mais Alexandre en 335. L'ouvrage comporte trois *indices* fort utiles et chaque texte est remarquablement illustré par une photo de la pierre ou de l'estampage.

Pierre CABANES

CONSOLO LANGHER (S. N.), *Storiografia e potere. Duride, Timeo, Callia e il dibattito su Agatocle*. – Pise : Edizioni Ets, 1998. – 265 p. : bibliogr., index. – (Studi e testi di storia antica ; 11). – ISBN : 88.467.0104.6.

Le livre de Sebastiana Nerina Consolo Langher se présente comme une tentative de rendre par une analyse minutieuse des sources plus compréhensible la figure contrastée d'Agathocle, cet homme qui se rendit maître de

Syracuse en 317/6, soumit une partie de la Sicile à son autorité puis conduisit contre Carthage une expédition en Afrique, ouvrant ainsi la voie aux entreprises romaines du siècle suivant. À l'imitation des Diadoques, il se proclama roi en 306/5. Mais la fin de son règne fut marquée par des luttes familiales et il mourut assassiné en 289.

Deux récits du règne d'Agathocle sont parvenus jusqu'à nous : celui de Diodore (livres XIX à XXI) et celui de Justin (chapitres XXII-XXIII). L'Agathocle de Diodore est un personnage complexe : d'abord présenté comme un tyran "démagogue", s'appuyant sur les couches les plus pauvres du *démos* syracusain, il s'avère, après la prise du titre royal, beaucoup plus modéré. On retrouve donc là l'opposition élaborée du IV^e siècle par des écrivains comme Xénophon ou Isocrate entre le tyran et le *basileus*, le roi dont l'autorité ne repose pas sur la force, mais sur le consentement de ses sujets, et qui est en quelque sorte l'élu de la Fortune. L'Agathocle de Justin, en revanche est un personnage totalement négatif. L'accent est mis sur ses vices privés, cependant que sont laissées de côté sa politique favorable au petit peuple syracusain et ses ambitions méditerranéennes.

D'où l'intérêt de comprendre, à partir d'une analyse des sources de ces deux auteurs comment se sont constituées ces traditions opposées. Diodore a certes utilisé, comme on le répète souvent, l'œuvre de l'historien contemporain d'Agathocle, Timée de Tauroménion, qui s'exila à Athènes après la prise du pouvoir à Syracuse par celui-ci, et qui partageait l'hostilité traditionnelle contre la tyrannie. Mais il est clair qu'il a également puisé à d'autres sources plus favorables à Agathocle, en particulier le *Peri Agathoclea* de Douris de Samos, philosophe de l'école péripatéticienne et homme politique qui a pu utiliser des témoignages d'hommes proches du tyran, comme Callias ou Antandros, sans pour autant masquer dans son récit les violences du début du règne. Justin, en revanche, ou plutôt Trogue Pompée dont il est l'abréviateur, ne s'inspire que de la relation hostile de Timée. D'où cette image purement négative d'Agathocle.

Le travail de Sebastiana Consolo Langher s'inscrit dans une démarche qui ne consiste pas seulement à rechercher les sources des auteurs